CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHÔNE

RAPPORTEUR(S): M. JEAN-PIERRE BOUVET

DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE 29 Juin 2018

OBJET : RD 17/RD 17f - Saint-Antonin-sur-Bayon - Aménagement d'une entrée de ville au lieudit "Le Bouquet" - Convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage, d'entretien et d'exploitation partiels du domaine public routier départemental

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 29 Juin 2018 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé:

- d'approuver la convention autorisant le transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage à la Métropole Aix-Marseille Provence pour la réalisation des travaux et, définissant, avec la commune de Saint-Antonin-sur-Bayon et la Métropole Aix Marseille Provence, les modalités d'entretien et d'exploitation partiels de l'aménagement d'une entrée de ville à l'intersection de la RD 17 et de la RD 17f, au lieudit « Le Bouquet »,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer la convention avec la Métropole Aix-Marseille Provence et la commune de Saint-Antonin-sur-Bayon.

A l'unanimité

ADOPTE Pour la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône et par délégation

Signé Nathalie Tarrisse Directrice du Service des Séances de l'Assemblée